



Assemblée générale

Distr. générale
27 septembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 145 de l'ordre du jour

Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Rapport sur l'exécution du budget de 2022 du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui contient des informations sur l'exécution du budget de 2022 du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, est soumis en application de la résolution [72/266 A](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a souscrit à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à ce que le Secrétaire général soit prié de présenter un rapport distinct sur l'exécution du budget à la suite de la clôture d'un exercice budgétaire ([A/72/7/Add.24](#), par. 58).

Pour 2022, l'exécution du budget a été principalement affectée par le report de l'ouverture du procès dans l'affaire *Kabuga*. Les retombées de la pandémie de COVID-19 se sont progressivement atténuées durant l'année et le Mécanisme a pu en grande partie revenir à un mode de fonctionnement normal.

Le montant définitif des dépenses de 2022 s'est élevé à 82,7 millions de dollars (montant brut), soit 7,0 millions de dollars de moins que le montant des crédits approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution [76/243](#).



I. Introduction

1. Dans sa résolution 76/243, l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture d'un crédit d'un montant total de 89,7 millions de dollars pour 2022. Les dépenses enregistrées en 2022 se sont chiffrées à 82,7 millions de dollars bruts (74,9 millions de dollars nets), soit un excédent budgétaire de 7,0 millions de dollars bruts (6,4 millions de dollars nets). Par ailleurs, le montant des engagements pris au titre d'exercices antérieurs qui ont été annulés et des produits divers comptabilisés en provisions dans les états financiers de 2022 s'est élevé à 3,4 millions de dollars. Cette somme fait partie du solde total remboursable, à savoir un montant brut de 10,4 millions de dollars (montant net : 9,8 millions de dollars), qu'il est proposé de déduire des contributions des États Membres au budget du Mécanisme pour 2024.

2. L'exécution du budget du Mécanisme a été fonction pour partie des activités judiciaires et facteurs suivants :

a) Le report du lancement du procès dans l'affaire *Kabuga*, initialement prévu pour janvier 2022, au mois de septembre 2022, lequel a entraîné des dépenses inférieures aux prévisions pour cette année-là. Les procédures avant jugement concernant cette affaire ont duré jusqu'en août 2022, et le procès, qui s'est ouvert en septembre 2022, a continué jusqu'à la fin de la période considérée ;

b) Le Mécanisme a pu achever la procédure d'appel dans l'affaire d'outrage *Fatuma et consorts* (anciennement *Nzabonimpa et consorts* et *Turinabo et consorts*), à Arusha ;

c) La procédure de mise en état en appel dans l'affaire *Stanišić et Simatović* s'est poursuivie en 2022 ;

d) La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a encore eu des répercussions sur les opérations du Mécanisme pendant le premier trimestre de 2022. L'amélioration des infrastructures informatiques et le recours accru à des plateformes en ligne ont permis de réduire considérablement les retombées de la pandémie sur la mise en œuvre des fonctions confiées au Mécanisme par rapport aux années précédentes. En avril 2022, la majorité des mesures qui avaient été adoptées par le Mécanisme face à la pandémie ont été levées, ce dernier reprenant ses activités normales. Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le Mécanisme continuera d'intégrer de manière systématique les enseignements tirés au cours de la pandémie de COVID-19, comme l'importance d'adapter continuellement l'infrastructure d'accès à distance afin que les procédures judiciaires puissent se poursuivre avec le moins d'interruptions possible.

II. Exécution du budget

3. On trouvera dans les tableaux 1, 2 et 3, respectivement, un récapitulatif des données définitives sur l'exécution du budget, classées par objet de dépense, par composante, et par lieu d'affectation et composante.

Tableau 1
Exécution du budget - données classées par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	(1) Crédits approuvés dans la résolution 76/243	(2) Dépenses	Excédent/(déficit)	
			(3) = (1) - (2) Montant	(4) = (3)/(1) Pourcentage
Postes	20 982,8	21 608,3	(625,5)	(3,0)
Autres dépenses de personnel	36 029,5	32 570,3	3 459,2	9,6
Émoluments des non-fonctionnaires	4 674,2	4 373,6	300,6	6,4
Dépenses de représentation	10,8	5,4	5,4	50,0
Experts	104,7	170,6	(65,9)	(62,9)
Consultants	–	0,1	(0,1)	–
Voyages des représentants	245,6	229,1	16,5	6,7
Voyages du personnel	945,6	1 308,2	(362,6)	(38,3)
Services contractuels	7 689,7	5 833,3	1 856,4	24,1
Frais généraux de fonctionnement	8 338,1	6 278,1	2 060,0	24,7
Fournitures et accessoires	598,9	453,9	145,0	24,2
Mobilier et matériel	894,4	1 798,1	(903,7)	(101,0)
Aménagement des locaux	122,7	0,3	122,4	99,8
Subventions et contributions	740,3	265,3	475,0	64,2
Autres objets de dépense	–	73,1	(73,1)	–
Contributions du personnel	8 312,9	7 739,9	573,0	6,9
Total	89 690,2	82 707,6	6 982,6	7,8

Tableau 2
Exécution du budget - données classées par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	(1) Crédits approuvés dans la résolution 76/243	(2) Dépenses	Excédent/(déficit)	
			(3) = (1) - (2) Montant	(4) = (3)/(1) Pourcentage
A. Chambres	1 789,8	1 434,8	355,0	19,8
B. Bureau du (de la) Procureur(e)	17 093,2	14 903,4	2 189,8	12,8
C. Greffe	62 562,9	57 889,6	4 673,3	7,5
D. Gestion des dossiers et des archives	3 544,6	3 592,1	(47,5)	(1,3)
E. Pensions de retraite des juges et prestations d'assurance maladie après la cessation de service offertes aux anciens fonctionnaires	4 699,7	4 887,7	(188,0)	(4,0)
Total	89 690,2	82 707,6	6 982,6	7,8

Tableau 3
**Vue d'ensemble des crédits ouverts et des dépenses, par lieu d'affectation
et par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	(1) Crédits approuvés dans la résolution 76/243	(2) Dépenses	Excédent/(déficit)	
			(3) = (1) - (2) Montant	(4) = (3)/(1) Pourcentage
Dépenses				
Arusha				
Chambres	902,0	659,0	243,0	26,9
Bureau du (de la) Procureur(e)	9 363,0	7 222,5	2 140,5	22,9
Greffes	29 333,3	24 360,0	4 973,3	17,0
Gestion des dossiers et des archives	1 954,7	1 677,2	277,5	14,2
Total partiel	41 553,0	33 918,7	7 634,3	18,4
La Haye				
Chambres	887,8	775,8	112,0	12,6
Bureau du (de la) Procureur(e)	7 730,2	7 680,9	49,3	0,6
Greffes	33 103,6	33 529,6	(426,0)	(1,3)
Gestion des dossiers et des archives	1 589,9	1 914,9	(325,0)	(20,4)
Total partiel	43 311,5	43 901,2	(589,7)	(1,4)
New York				
Greffes	126,0	–	126,0	100,0
Total partiel	126,0	–	126,0	100,0
Pensions de retraite des juges et prestations d'assurance maladie après la cessation de service offertes aux anciens fonctionnaires	4 699,7	4 887,7	(188,0)	(4,0)
Total des dépenses(montant brut)	89 690,2	82 707,6	6 982,6	7,8
Recettes				
Contributions du personnel	8 312,9	7 739,9	573,0	6,9
Total partiel	8 312,9	7 739,9	573,0	6,9
Total des dépenses(montant net)	81 377,3	74 967,7	6 409,6	7,9

Explications des écarts, par composante

4. On trouvera ci-dessous des explications concernant les écarts notables entre le montant des crédits ouverts et celui des dépenses effectives, ventilées par composante et par objet de dépense.

Chambres

(Excédent : 355 000 dollars, soit 19,8 % du montant des crédits ouverts)

Tableau 4

Crédits ouverts et dépenses, par lieu d'affectation et objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Lieu d'affectation et objet de dépense	(1) Crédits approuvés dans la résolution 76/243	(2) Dépenses	Excédent/(déficit)	
			(3) = (1) - (2) Montant	(4) = (3)/(1) Pourcentage
Arusha				
Émoluments des non-fonctionnaires	852,7	633,9	218,8	25,7
Voyages des représentants	49,3	25,2	24,1	48,9
Autres objets de dépense	–	(0,1)	0,1	–
Total partiel	902,0	659,0	243,0	26,9
La Haye				
Émoluments des non-fonctionnaires	691,5	570,8	120,7	17,5
Voyages des représentants	196,3	203,9	(7,6)	(3,9)
Consultants	–	0,1	(0,1)	–
Autres objets de dépense	–	1,0	(1,0)	–
Total partiel	887,8	775,8	112,0	12,6
Total	1 789,8	1 434,8	355,0	19,8

5. La sous-utilisation des crédits (excédent) au titre des Chambres, d'un montant de 355 000 dollars (division d'Arusha : 243 000 dollars ; division de La Haye : 112 000 dollars), est principalement attribuable aux facteurs suivants :

a) Arusha : l'excédent de 243 000 dollars, dont 218 800 dollars au titre des émoluments des non-fonctionnaires et 24 100 dollars au titre des voyages des représentants, s'explique par le report de l'ouverture du procès dans l'affaire *Kabuga* en raison de divers changements de procédure rendus nécessaires par la santé de l'accusé, qui se sont traduits par des besoins inférieurs aux prévisions s'agissant des honoraires des trois juges chargés de l'affaire ;

b) La Haye : l'excédent de 112 000 dollars, principalement au titre des émoluments des non-fonctionnaires (120 700 dollars), s'explique essentiellement par le fait que le nombre de jours de travail devant être payés à des juges concernés par la procédure en appel dans l'affaire *Stanišić et Simatović* et d'autres affaires judiciaires a été inférieur aux prévisions. La sous-utilisation des crédits a été compensée en partie par des dépenses plus élevées que prévu au titre des voyages des représentants (7 600 dollars), les frais de déplacement des juges participant à la conférence tenue à La Haye en 2022 ayant dépassé les prévisions.

Bureau du (de la) Procureur(e)*(Excédent : 2 189 800 dollars, soit 12,8 % du montant des crédits ouverts)*

Tableau 5

Crédits ouverts et dépenses, par lieu d'affectation et objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Lieu d'affectation et objet de dépense</i>	<i>(1)</i> <i>Crédits approuvés dans la résolution 76/243</i>	<i>(2)</i> <i>Dépenses</i>	<i>Excédent/(déficit)</i>	
			<i>(3) = (1) - (2)</i> <i>Montant</i>	<i>(4) = (3)/(1)</i> <i>Pourcentage</i>
Arusha				
Postes	2 821,0	2 922,8	(101,8)	(3,6)
Autres dépenses de personnel	5 179,0	2 956,1	2 222,9	42,9
Experts	31,8	119,8	(88,0)	(276,7)
Voyages du personnel	258,2	393,1	(134,9)	(52,2)
Services contractuels	223,4	44,9	178,5	79,9
Frais généraux de fonctionnement	69,3	14,0	55,3	79,8
Mobilier et matériel	–	2,3	(2,3)	–
Subventions et contributions	–	7,8	(7,8)	–
Autres objets de dépense	–	(0,8)	0,8	–
Contributions du personnel	780,3	762,5	17,8	2,3
Total partiel	9 363,0	7 222,5	2 140,5	22,9
La Haye				
Postes	1 223,8	1 386,4	(162,6)	(13,3)
Autres dépenses de personnel	5 256,6	5 055,8	200,8	3,8
Experts	–	(0,2)	0,2	–
Voyages du personnel	58,1	65,4	(7,3)	(12,6)
Services contractuels	14,7	1,5	13,2	89,8
Frais généraux de fonctionnement	–	3,1	(3,1)	–
Autres objets de dépense	–	(2,3)	2,3	–
Contributions du personnel	1 177,0	1 171,2	5,8	0,5
Total partiel	7 730,2	7 680,9	49,3	0,6
Total	17 093,2	14 903,4	2 189,8	12,8

6. La sous-utilisation des crédits (excédent) ouverts au titre du Bureau du (de la) Procureur(e), d'un montant de 2 189 800 dollars (division d'Arusha : 2 140 500 dollars ; division de La Haye : 49 300 dollars), est principalement attribuable aux facteurs suivants :

a) Arusha : l'excédent de 2 140 500 dollars s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions au titre : i) des autres dépenses de personnel (2 222 900 dollars), en raison du report du début du procès dans l'affaire *Kabuga*, prévu pour janvier 2022 à Arusha, au mois de septembre 2022, à La Haye ; ii) des services contractuels (178 500 dollars), du fait principalement de retards dans la mise en œuvre du projet de rédaction ; iii) des frais généraux de fonctionnement (55 300

dollars), en raison de la clôture de deux dossiers de recherche de fugitifs ; iv) des contributions du personnel (17 800 dollars), le montant net combiné des dépenses relatives aux postes et de celles ayant trait aux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) n'ayant pas atteint le niveau attendu. La sous-utilisation des crédits est compensée en partie par des besoins plus élevés que prévu au titre : i) des postes (101 800 dollars), du fait principalement de coûts supérieurs aux prévisions en matière d'indemnités de licenciement, le nombre de départs durant l'exercice ayant dépassé les projections ; ii) des experts (88 000 dollars), de nouvelles exigences ayant été formulées en matière de collecte de preuves, par des experts médicaux, quant à l'aptitude de l'accusé à être jugé ; iii) des voyages du personnel (134 900 dollars), en raison du déploiement d'efforts accrus pour soutenir la recherche de fugitifs en 2022 ;

b) La Haye : l'excédent de 49 300 dollars s'explique par des dépenses inférieures aux prévisions au titre : i) des autres dépenses de personnel (200 800 dollars), en raison du report de l'ouverture du procès dans l'affaire *Kabuga*, lequel a fait que les besoins en matière de conseil juridique et d'appui à la gestion de l'affaire n'ont pas atteint les niveaux attendus ; ii) des services contractuels (13 200 dollars), du fait de retards dans la mise en œuvre de programmes de formation ; iii) des contributions du personnel (5 800 dollars), le montant net combiné des dépenses relatives aux postes et de celles ayant trait aux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) ayant été inférieur aux prévisions. La sous-utilisation des crédits est compensée en partie par des besoins plus élevés que prévu au titre : i) des postes (162 600 dollars), du fait principalement que les dépenses communes de personnel ont été supérieures aux prévisions en raison de la hausse du montant des indemnités de licenciement, le nombre de départs durant l'exercice ayant dépassé les projections ; ii) des voyages du personnel (7 300 dollars), des activités de recherche de fugitifs plus nombreuses que prévu ayant été organisées.

Greffé

(Excédent : 4 673 300 dollars, soit 7,5 % du montant des crédits ouverts)

Tableau 6

Crédits ouverts et dépenses, par lieu d'affectation et objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Lieu d'affectation et objet de dépense	(1) Crédits approuvés dans la résolution 76/243	(2) Dépenses	Excédent/(déficit)	
			(3) = (1) - (2) Montant	(4) = (3)/(1) Pourcentage
Arusha				
Postes	9 701,4	9 785,1	(83,7)	(0,9)
Autres dépenses de personnel	9 137,7	7 161,2	1 976,5	21,6
Dépenses de représentation	5,7	1,7	4,0	70,2
Experts	72,9	22,7	50,2	68,9
Voyages du personnel	314,3	589,7	(275,4)	(87,6)
Services contractuels	3 646,2	2 006,3	1 639,9	45,0
Frais généraux de fonctionnement	2 651,5	1 878,3	773,2	29,2
Fournitures et accessoires	409,9	385,9	24,0	5,9
Mobilier et matériel	575,6	431,1	144,5	25,1
Aménagement des locaux	88,0	0,1	87,9	99,9

Lieu d'affectation et objet de dépense	(1) Crédits approuvés dans la résolution 76/243	(2) Dépenses	Excédent/(déficit)	
			(3) = (1) - (2) Montant	(4) = (3)/(1) Pourcentage
Subventions et contributions	493,2	133,5	359,7	72,9
Autres objets de dépense	–	(2,7)	2,7	–
Contributions du personnel	2 236,9	1 967,1	269,8	12,1
Total partiel	29 333,3	24 360,0	4 973,3	17,0
La Haye				
Postes	4 269,6	4 438,1	(168,5)	(3,9)
Autres dépenses de personnel	14 910,0	15 829,3	(919,3)	(6,2)
Dépenses de représentation	5,1	3,7	1,4	27,5
Experts	–	28,3	(28,3)	–
Voyages du personnel	301,9	244,8	57,1	18,9
Services contractuels	3 524,1	3 600,4	(76,3)	(2,2)
Frais généraux de fonctionnement	5 609,5	4 382,3	1 227,2	21,9
Fournitures et accessoires	177,9	65,1	112,8	63,4
Mobilier et matériel	318,8	1 349,4	(1 030,6)	(323,3)
Aménagement des locaux	34,7	0,2	34,5	99,4
Subventions et contributions	247,1	124,0	123,1	49,8
Autres objets de dépense	–	81,0	(81,0)	–
Contributions du personnel	3 704,9	3 383,0	321,9	8,7
Total partiel	33 103,6	33 529,6	(426,0)	(1,3)
New York				
Postes	112,6	–	112,6	100,0
Frais généraux de fonctionnement	1,7	–	1,7	100,0
Contributions du personnel	11,7	–	11,7	100,0
Total partiel	126,0	–	126,0	100,0
Total	62 562,9	57 889,6	4 673,3	7,5

7. La sous-utilisation des crédits (excédent) ouverts au titre du Greffe, d'un montant de 4 673 300 dollars, se répartit comme suit : un montant de 4 973 300 dollars pour la division d'Arusha et un montant de 126 000 dollars pour New York, compensés en partie par un déficit de 426 000 dollars pour la division de La Haye. Les écarts sont attribuables aux facteurs suivants :

a) Arusha : l'excédent de 4 973 300 dollars tient au fait que les besoins ont été inférieurs aux prévisions s'agissant des autres dépenses de personnel (1 976 500 dollars), en raison du report du début du procès dans l'affaire *Kabuga*. Cette ouverture tardive du procès a également entraîné une diminution des besoins au titre des objets de dépense suivants : i) experts (50 200 dollars), le nombre d'experts témoins attendus dans l'affaire ayant été revu à la baisse ; ii) services contractuels (1 639 900 dollars), s'agissant notamment des frais engendrés par la fourniture d'une assistance juridique et de services de sténotypie pour l'affaire *Kabuga* ainsi que de dépenses connexes ; iii) frais généraux de fonctionnement (773 200 dollars), en ce qui concerne

notamment les déplacements des témoins et les services de soutien connexes ; iv) fournitures et accessoires (24 000 dollars), s'agissant principalement des fournitures de bureau et du matériel de traitement des données ; v) mobilier et matériel (144 500 dollars), pour ce qui est notamment de l'acquisition de nouveaux équipements de bureautique destinés au personnel travaillant sur l'affaire *Kabuga*. L'excédent constaté au titre de l'aménagement des locaux (87 900 dollars) est imputable au report de deux projets relatifs à l'installation d'une réserve de carburant et d'un système d'alimentation en eau, tandis que la sous-utilisation des crédits au titre des subventions et contributions (359 700 dollars) est due à des remboursements inférieurs aux prévisions pour les services d'appui fournis par l'Office des Nations Unies à Genève. L'excédent constaté au titre des contributions du personnel (269 800 dollars) correspond au montant net combiné de la sous-utilisation des crédits relatifs aux postes et de celle ayant trait aux emplois de temporaire (autre que pour les réunions). L'excédent est en partie compensé par une augmentation des besoins, par rapport aux prévisions, au titre principalement des voyages du personnel (275 400 dollars), un plus grand nombre que prévu de voyages vers La Haye ayant été nécessaire dans le cadre de l'affaire *Kabuga* ;

b) La Haye : le déficit de 426 000 dollars tient principalement au fait que les besoins ont été supérieurs aux prévisions au titre : i) des postes (168 500 dollars), en raison de taux de vacance moins élevés que prévu ; ii) des autres dépenses de personnel (919 300 dollars), le montant des dépenses communes de personnel ayant dépassé les prévisions, s'agissant plus particulièrement des indemnités de départ, lesquelles ont été plus élevées que prévu en raison de réductions significatives du nombre d'emplois de temporaire (autre que pour les réunions) durant l'exercice et de la conduite du procès dans l'affaire *Kabuga* à La Haye plutôt qu'à Arusha ; iii) des experts (28 300 dollars) et des services contractuels (76 300 dollars), situation imputable dans les deux cas aux coûts entraînés par la détention de Félicien Kabuga à La Haye ; iv) du mobilier et du matériel (1 030 600 dollars), principalement en raison de besoins plus élevés que prévu en matière de stockage et de nœuds de réseau pour le système d'archivage, ainsi que du remplacement de climatiseurs défectueux dans la salle abritant le réseau local (LAN). Les déficits sont compensés en partie par des besoins inférieurs aux prévisions au titre : i) des voyages du personnel (57 100 dollars), ces derniers ayant été moins nombreux que prévu ; ii) des frais généraux de fonctionnement (1 227 200 dollars), situation tenant en grande partie à la diminution, par rapport aux prévisions, des besoins en matière de maintenance du matériel de traitement des données et des logiciels (résultant principalement d'une réduction du nombre de licences de logiciels), et de maintenance des locaux, en raison surtout de l'utilisation accrue de ressources internes à cette fin ; iii) des fournitures et accessoires (112 800 dollars), les dépenses relatives aux fournitures de bureau ayant été moins élevées que prévu, en raison principalement de l'organisation du travail à distance ; iv) de l'aménagement des locaux (34 500 dollars), du fait de l'accumulation de retard dans la remise en état d'espaces de bureaux temporaires pendant les rénovations en cours, activité qui ne faisait pas partie des obligations du bailleur ; v) des subventions et contributions (123 100 dollars), en raison principalement de remboursements inférieurs aux prévisions pour les services d'appui fournis par l'Office des Nations Unies à Genève ; vi) des contributions du personnel (321 900 dollars), du fait principalement de besoins inférieurs aux prévisions en matière d'autres dépenses de personnel ;

c) New York : l'excédent de 126 000 dollars tient principalement à l'absence de dépenses au titre des postes (112 600 dollars) et des contributions du personnel (11 700 dollars), en raison de la vacance du poste concerné en 2022, lequel a finalement été pourvu en avril 2023.

Gestion des dossiers et des archives*(Déficit : 47 500 dollars, soit 1,3 % du montant des crédits ouverts)*

Tableau 7

Crédits ouverts et dépenses, par lieu d'affectation et objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Lieu d'affectation et objet de dépense</i>	<i>(1)</i> <i>Crédits approuvés dans la résolution 76/243</i>	<i>(2)</i> <i>Dépenses</i>	<i>Excédent/(déficit)</i>	
			<i>(3)=(1)-(2)</i> <i>Montant</i>	<i>(4)=(3)/(1)</i> <i>Pourcentage</i>
Arusha				
Postes	1 590,3	1 534,5	55,8	3,5
Autres dépenses de personnel	–	(170,1)	170,1	–
Voyages du personnel	8,1	6,5	1,6	19,8
Services contractuels	167,1	119,9	47,2	28,2
Frais généraux de fonctionnement	6,1	0,3	5,8	95,1
Fournitures et accessoires	9,0	2,6	6,4	71,1
Mobilier et matériel	–	1,7	(1,7)	–
Autres objets de dépense	–	(1,2)	1,2	–
Contributions du personnel	174,1	183,0	(8,9)	(5,1)
Total partiel	1 954,7	1 677,2	277,5	14,2
La Haye				
Postes	1 264,1	1 541,4	(277,3)	(21,9)
Autres dépenses de personnel	–	21,5	(21,5)	–
Voyages du personnel	5,0	8,7	(3,7)	(74,0)
Services contractuels	90,7	60,3	30,4	33,5
Frais généraux de fonctionnement	–	0,1	(0,1)	–
Fournitures et accessoires	2,1	0,3	1,8	85,7
Mobilier et matériel	–	13,6	(13,6)	–
Autres objets de dépense	–	(1,8)	1,8	–
Contributions du personnel	228,0	270,8	(42,8)	(18,8)
Total partiel	1 589,9	1 914,9	(325,0)	(20,4)
Total	3 544,6	3 592,1	(47,5)	(1,3)

8. Le déficit de 47 500 dollars constaté au titre de la gestion des dossiers et des archives correspond à un déficit de 325 000 dollars pour la division de La Haye, compensé en partie par un excédent de 277 500 dollars pour la division d'Arusha. Les écarts sont attribuables aux facteurs suivants :

a) Arusha : l'excédent de 277 500 dollars tient principalement à des besoins inférieurs aux prévisions au titre : i) des autres dépenses de personnel (170 100 dollars), en raison de la comptabilisation des dépenses réelles au titre des autres composantes ; ii) des services contractuels (47 200 dollars), principalement en raison de coûts moins élevés que prévu pour les services de tiers concernant l'analyse de la qualité de l'air dans le dépôt d'archives physiques, et de charges moins élevées que

prévu de la part des fournisseurs concernant les frais d'assistance, de maintenance et d'acquisition de licences pour les progiciels d'archivage ; iii) des frais généraux de fonctionnement (5 800 dollars), en raison de besoins moins importants que prévu en matière de fret pour la livraison de fournitures et d'accessoires ; iv) des fournitures et accessoires (6 400 dollars), les besoins en matière de fournitures pour la conservation et la sauvegarde des archives ayant été moins élevés que prévu ;

b) La Haye : le déficit de 325 000 dollars s'explique principalement par des besoins supérieurs aux prévisions au titre : i) des postes (277 300 dollars), en raison principalement de dépenses communes de personnel plus élevées que prévu, le nombre de départs durant l'exercice ayant dépassé les projections, entraînant une hausse du montant des indemnités de licenciement ; ii) des autres dépenses de personnel (21 500 dollars), en raison du versement d'indemnités de licenciement non prévues dans le budget de 2022 ; iii) des voyages du personnel (3 700 dollars), les besoins en matière de voyages pour la coordination des activités entre divisions ayant été plus importants que prévu ; iv) du mobilier et du matériel (13 600 dollars), en raison de la comptabilisation de dépenses liées à l'adhésion au Mécanisme d'organisations techniques et d'associations professionnelles à cette rubrique plutôt que dans la catégorie des services contractuels, comme prévu au budget ; v) des contributions du personnel (42 800 dollars), le montant concerné correspondant au montant net combiné du dépassement des crédits relatifs aux postes et du dépassement des crédits ayant trait aux emplois de temporaire (autre que pour les réunions). Le déficit est compensé en partie par des besoins inférieurs aux prévisions au titre des services contractuels (30 400 dollars), une situation tenant en grande partie à des coûts moins élevés que prévu concernant les frais d'assistance, de maintenance et d'acquisition de licences pour les progiciels d'archivage, ainsi qu'à la comptabilisation de dépenses liées à l'adhésion au Mécanisme d'organisations techniques et d'associations professionnelles à la rubrique Mobilier et matériel plutôt que dans la catégorie des services contractuels, comme prévu au budget.

Crédits ouverts et dépenses engagées au titre des pensions de retraite des juges et des prestations d'assurance maladie après la cessation de service offertes aux anciens fonctionnaires

(Déficit : 188 000 dollars, soit 4 % du montant des crédits ouverts)

Tableau 8

Crédits ouverts et dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	(1) Crédits approuvés dans la résolution 76/243	(2) Dépenses	Excédent/(déficit)	
			(3) = (1) - (2) Montant	(4) = (3)/(1) Pourcentage
Autres dépenses de personnel	1 546,2	1 716,5	(170,3)	(11,0)
Émoluments des non-fonctionnaires	3 130,0	3 168,9	(38,9)	(1,2)
Services contractuels	23,5	–	23,5	100,0
Contributions du personnel	–	2,3	(2,3)	–
Total	4 699,7	4 887,7	(188,0)	(4,0)

9. Le déficit de 188 000 dollars s'explique principalement par un dépassement de crédits au titre : i) des autres dépenses de personnel (170 300 dollars), le montant des

prestations d'assurance maladie après la cessation de service offertes aux anciens fonctionnaires ayant été plus élevé que prévu ; ii) des émoluments des non-fonctionnaires (38 900 dollars), du fait de dépenses plus élevées que prévu pour les pensions de retraite des juges. Le manque à gagner est dû au fait que le nombre de fonctionnaires retraités remplissant les conditions requises pour adhérer au régime d'assurance maladie après la cessation de service a été plus élevé que prévu, ainsi qu'à une légère augmentation, par rapport aux prévisions, du montant des pensions versées aux juges à la retraite. Les déficits sont compensés en partie par des besoins moindres pour les services contractuels (23 500 dollars), en raison de la comptabilisation de certaines dépenses au titre du Greffe plutôt que dans la présente catégorie, comme prévu au budget.

III. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

10. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport, notamment des montants définitifs des dépenses de 2022, à savoir 82 707 600 dollars bruts et 74 967 700 dollars nets.

11. L'Assemblée générale est invitée à approuver la restitution aux États Membres, sous la forme d'une déduction des contributions dues pour 2024, de l'excédent de 2022 (montant brut = 10 351 600 dollars ; montant net = 9 778 600 dollars), qui découle des facteurs suivants :

a) la sous-utilisation des crédits ouverts [6 982 600 dollars (montant brut), 6 409 600 dollars (montant net)] ;

b) l'annulation d'engagements de l'exercice 2021 et les produits divers dont il est fait état dans les rapports financiers et les états financiers audités pour l'année terminée le 31 décembre 2022, d'un montant total de 3 369 000 dollars.

Annexe

Vue d'ensemble des crédits ouverts et des dépenses, par lieu d'affectation et objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Lieu d'affectation et objet de dépense	(1) Crédits approuvés dans la résolution 76/243	(2) Dépenses	Excédent/(déficit)	
			(3) = (1) - (2) Montant	(4) = (3)/(1) Pourcentage
Dépenses				
Arusha				
Postes	14 112,7	14 242,4	(129,7)	(0,9)
Autres dépenses de personnel	14 316,7	9 947,2	4 369,5	30,5
Émoluments des non-fonctionnaires	852,7	633,9	218,8	25,7
Dépenses de représentation	5,7	1,7	4,0	70,2
Experts	104,7	142,5	(37,8)	(36,1)
Voyages des représentants	49,3	25,2	24,1	48,9
Voyages du personnel	580,6	989,3	(408,7)	(70,4)
Services contractuels	4 036,7	2 171,1	1 865,6	46,2
Frais généraux de fonctionnement	2 726,9	1 892,6	834,3	30,6
Fournitures et accessoires	418,9	388,5	30,4	7,3
Mobilier et matériel	575,6	435,1	140,5	24,4
Aménagement des locaux	88,0	0,1	87,9	99,9
Subventions et contributions	493,2	141,3	351,9	71,4
Autres objets de dépense	–	(4,8)	4,8	–
Contributions du personnel	3 191,3	2 912,6	278,7	8,7
Total partiel	41 553,0	33 918,7	7 634,3	18,4
La Haye				
Postes	6 757,5	7 365,9	(608,4)	(9,0)
Autres dépenses de personnel	20 166,6	20 906,6	(740,0)	(3,7)
Émoluments des non-fonctionnaires	691,5	570,8	120,7	17,5
Dépenses de représentation	5,1	3,7	1,4	27,5
Experts	–	28,1	(28,1)	–
Consultants	–	0,1	(0,1)	–
Voyages des représentants	196,3	203,9	(7,6)	(3,9)
Voyages du personnel	365,0	318,9	46,1	12,6
Services contractuels	3 629,5	3 662,2	(32,7)	(0,9)
Frais généraux de fonctionnement	5 609,5	4 385,5	1 224,0	21,8
Fournitures et accessoires	180,0	65,4	114,6	63,7
Mobilier et matériel	318,8	1 363,0	(1 044,2)	(327,5)
Aménagement des locaux	34,7	0,2	34,5	99,4
Subventions et contributions	247,1	124,0	123,1	49,8

<i>Lieu d'affectation et objet de dépense</i>	<i>(1)</i> <i>Crédits approuvés dans la résolution 76/243</i>	<i>(2)</i> <i>Dépenses</i>	<i>Excédent/(déficit)</i>	
			<i>(3) = (1) - (2)</i> <i>Montant</i>	<i>(4) = (3)/(1)</i> <i>Pourcentage</i>
Autres objets de dépense	–	77,9	(77,9)	–
Contributions du personnel	5 109,9	4 825,0	284,9	5,6
Total partiel	43 311,5	43 901,2	(589,7)	(1,4)
New York				
Postes	112,6	–	112,6	100,0
Frais généraux de fonctionnement	1,7	–	1,7	100,0
Contributions du personnel	11,7	–	11,7	100,0
Total partiel	126,0	–	126,0	100,0
Pensions de retraite des juges et prestations d'assurance maladie après la cessation de service offertes aux anciens fonctionnaires				
Autres dépenses de personnel	1 546,2	1 716,5	(170,3)	(11,0)
Émoluments des non-fonctionnaires	3 130,0	3 168,9	(38,9)	(1,2)
Services contractuels	23,5	–	23,5	100,0
Contributions du personnel	–	2,3	(2,3)	–
Total partiel	4 699,7	4 887,7	(188,0)	(4,0)
Total des dépenses (montant brut)	89 690,2	82 707,6	6 982,6	7,8
Recettes				
Contributions du personnel	8 312,9	7 739,9	573,0	6,9
Total partiel	8 312,9	7 739,9	573,0	6,9
Total des dépenses (montant net)	81 377,3	74 967,7	6 409,6	7,9